

lutions de l'Assemblée à ce sujet, et d'examiner également la possibilité de l'expulsion de l'Afrique du Sud des Nations Unies.

Mon secrétaire parlementaire a nettement établi, dans la déclaration qu'il a faite à ce sujet devant la Commission spéciale de l'Assemblée, que le Canada condamnait sans réserve la dure politique de répression qu'est l'*apartheid*, appliquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. La délégation du Canada bien qu'elle appuyait énergiquement les fins de la résolution, a voté contre la résolution dans son ensemble, parce que nous nourrissons des doutes sérieux quant à l'opportunité, pour les Nations Unies, d'appliquer des sanctions dans une situation qui ne comporte aucune agression extérieure et n'est pas une question de guerre ou de paix. Nous nous opposons également à l'expulsion de l'Afrique du Sud des Nations Unies, en raison du principe en cause et parce que les Nations Unies auront davantage l'occasion d'exercer leur influence auprès de l'Afrique du Sud si celle-ci reste membre de l'ONU.

On ne nous a pas donné l'occasion de nous prononcer sur chaque article de la résolution parce qu'une très petite majorité avait fait adopter une autre résolution selon laquelle le vote ne s'appliquerait qu'à l'ensemble de la résolution. Le Canada, par exemple, se serait prononcé en faveur de l'article demandant l'institution d'une commission. . . .

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes

Le 13 novembre, M. Green a fait la déclaration suivante:

Vu les dépêches qui ont paru dans les journaux dernièrement au sujet du retrait du Canada du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, il semble opportun de donner les raisons qui nous ont amenés à prendre une telle décision. Le Comité ne relève pas des Nations Unies; il a été établi par quelque trente pays. Le Canada n'est pas le seul pays à s'en être retiré puisque la Suède a cessé d'y appartenir l'an dernier. C'est après avoir étudié soigneusement tous les facteurs pertinents que nous avons pris cette décision qu'approuvent les divers ministères intéressés.

Le Canada est l'un des membres fondateurs du Comité qui a été mis sur pied, en 1951, pour faire face aux problèmes que posaient les réfugiés et les excédents de population en Europe, au lendemain de la seconde guerre mondiale. A l'époque, de nombreux réfugiés européens vivaient dans des camps en attendant l'occasion de s'établir ailleurs. L'excédent de population constituait encore un problème sérieux dans un certain nombre de pays d'Europe et contribuait à retarder leur progrès économique. Le Comité devait faciliter le transport des réfugiés et d'autres personnes des pays européens où la population était excédentaire, vers des pays d'outre-mer qui étaient disposés à accueillir des immigrants. De 1951 à 1961, il a joué un rôle très utile dans l'établissement des immigrants et des réfugiés outre-mer.